

Journée bois énergie

Valoriser la plaquette bois en agriculture

La compétitivité des productions agricoles passe par une maîtrise des charges notamment en ce qui concerne l'approvisionnement énergétique des exploitations. Le remplacement des énergies fossiles par des sources renouvelables est possible aujourd'hui pour certaines utilisations comme par exemple le séchage du maïs, le chauffage de bâtiments ou le chauffage de l'eau de préparation du lait pour les veaux de boucherie. L'agriculture productrice de biomasse est particulièrement bien placée pour s'engager dans cette transition. Elle dispose d'atouts majeurs particulièrement en maîtrisant la ressource en bois. Les évolutions techniques sur les chaudières à bois permettent aujourd'hui de sécher du maïs dans les meilleures conditions et à des prix très compétitifs.

La Chambre d'Agriculture du Gers vous propose de venir découvrir l'intérêt technico-économique de ces nouveaux matériels lors d'une journée de visite sur trois sites gersois **le mardi 2 décembre**.

La Chambre d'Agriculture est à votre service pour vous informer et vous accompagner dans vos projets de production d'énergie renouvelable et d'économies d'énergie sur votre exploitation agricole. La participation à cette journée est gratuite mais l'inscription est obligatoire.

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques, Gérard VANHAECKE au 05.62.61.77.13.



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8 h 45 - 11 h 15 : Foyer familial de BARRAN
(A droite à l'entrée du village en venant de l'Isle de Noé)

- ▶ Accueil
- ▶ Présentation de la journée : Gérard VANHAECKE, Chambre d'Agriculture du Gers.
- ▶ Présentation de la filière bois énergie : Sven BETOIN, Union Régionale des Communes Forestières de Midi-Pyrénées.
- ▶ Gérer ses parcelles boisées et produire du « bois énergie » : Florent NONON, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).
- ▶ Exemple de valorisation de bois énergie dans un élevage de veaux de boucherie : Gérard VANHAECKE, Chambre d'Agriculture du Gers.
- ▶ Produire du bois énergie hors forêt : Alain CANET, Arbres et Paysage 32 et Ludovic GERMA, Syndicat d'Aménagement des Vallées du Bassin de l'Arros.

11 h 15 : EARL de la Garenne à BARRAN

- ▶ Visite de l'installation de séchage de maïs
- ▶ Générateur d'air chaud de 1 mégawatt couplé à une cellule sècheuse pour 1 000 tonnes de maïs par an.

12 h 45 : Déjeuner au relais des Trouettes à Miramont d'Astarac.

L'inscription préalable avant le 1^{er} décembre est indispensable pour pouvoir organiser la réservation des repas (15 € à régler sur place).

14 h 15 : GAEC du Lacoume (Silo Dossat) à BELLOC SAINT CLAMENS

- ▶ Visite du séchoir à maïs à colonne équipé d'une chaudière bois
- ▶ 1 mégawatt et 5 000 tonnes de maïs par an

15 h 30 : SCEA du Bédart (Abadie) à SAINT MICHEL

- ▶ Démonstration de broyage de bois en plaquettes avec un broyeur équipé d'un grappin et entraîné par un tracteur agricole,
- ▶ Visite de la chaufferie bois du séchoir à maïs. (2 mégawatt et 10 000 tonnes de maïs par an)
- ▶ Présentation du projet de réseau de chaleur pour alimenter plusieurs sites privés et professionnels à partir d'une même chaudière.

17 h 30 : Fin de la journée

Comment s'approvisionner en plaquette de bois ?

La plaquette de bois peut être achetée à des fournisseurs externes à l'exploitation mais elle peut souvent être produite sur l'exploitation agricole qui dispose généralement de bois, de haies, de bordures de ruisseaux, qui peuvent facilement être valorisés en partie pour la confection de plaquettes à destination de chaudières.

Pour éviter tout investissement individuel, la production de plaquettes peut être réalisée par des entreprises en prestations de services. L'investissement collectif via une CUMA est une solution envisageable au vu du potentiel de développement local de cette filière.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) vous informera également sur la gestion forestière ainsi que sur les actions et services qu'il propose aux propriétaires soucieux de valoriser leurs bois.

Arbres et Paysages 32 et le Syndicat d'Aménagement des Vallées du bassin de l'Arros présenteront leurs expériences en terme d'entretien et de valorisation des bordures de ruisseau et des Zones de Non Traitement (ZNT) ou comment transformer les contraintes réglementaires en atout pour produire de l'énergie et réduire vos charges.



Chaudière à bois en amont d'une cellule sècheuse pour le maïs à l'EARL de la Garenne à BARRAN (32) - (Photo Chambre d'Agriculture du Gers)

Le séchage du maïs exige une dépense énergétique importante

Pour sécher un hectare de maïs ayant un rendement de 100 quintaux secs et récolté à une humidité moyenne de 28 %, il faut évaporer 1 805 litres d'eau. L'énergie nécessaire représente 120 kg de propane soit à 850 €/t une dépense de 102 €. Pour obtenir la même quantité d'énergie avec des plaquettes de bois, il faut environ 400 kg de plaquettes soit un coût approximatif de 30 €.